



Dépilants

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 15 novembre 2004

Bonjour, Je suis aide documentaliste au Centre d'Information et de Ressources sur les Drogues et Dépendances du Limousin. J'ai reçu par la MILDT 2 dépliants (loi evin et non-fumeurs vos droits), j'aurais aimé en commander pour le Centre. Pourriez-vous m'indiquer le tarif (pour 100 exemplaires de chaque environ) ainsi que les modalités pour la commande ? Merci d'avance, Cordialement,

Réponse :

Votre demande a été transmise au service de communication qui a dû déjà prendre contact avec vous. Merci pour votre confiance